

CONGÉ PARENTAL

L'Unaf favorable à une bien meilleure indemnisation

La ministre des Solidarités et des Familles, Aurore Bergé, a annoncé vouloir rendre le congé parental plus attractif en améliorant son indemnisation. Pour l'Unaf, les parents doivent pouvoir disposer d'un congé parental bien indemnisé au moins jusqu'à un an de l'enfant. Une condition indispensable pour leur permettre de répondre à leur souhait, sans sacrifier leur emploi ou l'équilibre financier de leur foyer, et faciliter son partage entre les parents.

La plupart des jeunes parents éprouvent le besoin de lever le pied professionnellement au cours de la première année de vie de leur enfant. Contrairement à celui d'autres pays européens, le congé parental français est très mal indemnisé (429 € par mois pour un congé à temps plein). En conséquence, les jeunes parents « bricolent » des solutions : arrêts maladie, ruptures de contrat de travail, allocations chômage... D'autres s'épuisent à reprendre trop tôt leur emploi. Ces difficultés sont préjudiciables au bien-être des parents et donc à celui de leurs enfants.

3 leviers à actionner pour un congé parental adapté aux attentes des familles

- Il faut permettre à chaque parent de prolonger congé maternité ou paternité par **un congé parental pouvant aller jusqu'à un an de l'enfant et bien indemnisé, à la hauteur de 75 % du revenu professionnel**, comme c'est le cas en Suède.
- Les parents doivent avoir **l'assurance d'obtenir une solution d'accueil**, accessible financièrement et de qualité : c'est l'objet de la construction du Service public de la petite enfance (SPPE).
- Tant que ce service public ne répond pas à tous les besoins, il faut préserver l'indemnisation du congé parental, pris à temps plein ou partiel, jusqu'à l'entrée en maternelle. Cette indemnisation devra aussi rester possible pour les parents dont les enfants requièrent une présence renforcée (prématurité, naissances multiples ou rapprochées, maladies chroniques, handicap, adoption...), ou pour les situations de travail incompatibles avec des modes d'accueil extérieurs.

La hauteur de l'indemnisation sera le point clef pour que les deux parents puissent y avoir recours sans déséquilibrer les finances de leur foyer.

Dans ses propositions pour la présidentielle de 2022, l'Unaf avait demandé la création d'un « congé parental, accessible à tous, mieux indemnisé (75 % du revenu professionnel) jusqu'à 1 an de l'enfant ». Elle accueille avec une grande satisfaction les annonces faites par la ministre des Solidarités et des Familles d'avancer sur ce sujet. Elle est prête à travailler avec elle à la construction du nouveau dispositif.

Contact presse : Elise Séaumes eseaume@unaf.fr 01 49 95 36 77

L'Union Nationale des Associations Familiales, institution engagée avec et pour les familles depuis 1945 est l'expert des réalités de vie des familles. Porte-parole officiel des familles auprès des pouvoirs publics, elle représente et soutient les 18,4 millions de familles vivant sur le territoire français et défend leurs intérêts. Pluraliste, elle regroupe 72 mouvements familiaux et plus de 6 000 associations familiales d'une grande diversité. Elle anime le réseau des Udaf et Uraf qui mènent des missions de représentation et de services aux familles dans chaque département et dans chaque région.